## Déclarations de la Commission du libre-échange de l'ALENA sur le fonctionnement du chapitre 11

Après avoir examiné le déroulement des poursuites intentées aux termes du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain, la Commission du libre-échange publie par la présente les déclarations ci-jointes sur la participation d'une tierce partie et sur la notification de l'intention de soumettre une plainte à l'arbitrage, destinées à accroître la transparence et efficacité du chapitre 11 ainsi qu'à orienter les investisseurs et les tribunaux constitués en vertu de la section B du chapitre.

Fait à Montréal (Québec), au Canada, le septième jour d'octobre 2003, et signé en trois exemplaires, en langues française, anglaise et espagnole, chacun des textes faisant également foi.

Pour le gouvernement des États-Unis d'Amérique

Robert B. Zoellick Représentant au commerce des États-Unis

Pour le gouvernement des États-Unis du Mexique

Fernando Canales Clariond Secrétaire à l'Économie

Pour le gouvernement du Canada

Pierre S. Pettigrew

Ministre du Commerce international